Il ne ſerait peut-être pas moins utile de réformer les différentes manieres de compter dans les livraiſons de certaines marchandiſes, comme par exemple *le Bois Merrain*, qui ſur les trois différentes rivieres du Berry ſe compte de trois façons différentes. Sçavoir,

Sur les rivieres de Loire & d'Allier le Bois appellée *Buſſerie*, qui ſert à enfuter les eaux-de-vie de la longueur de 3 pieds ſur 4 pouces de largeur, ſe vend au compte de 22 & 23 cent pour un millier.

Sur le Cher, ce même bois ſe vend au compte de 1500 piéces auſſi pour un millier, dont les deux tiers ſont de douelles, & un tiers de foulures qui doivent avoir 25 pouces de longueur ſur 5 pouces de largeur.

Le merrain ordinaire qui ſert à enfuter le vin, ſe vend ſur la Loire au compte de 23 cent le millier. Sa longueur eſt de 30 pouces ſur 4 pouces de largeur, les fonds comme ci deſſus. Les 2 deux tiers en douelles & un tiers en fonds.

Sur l'Allier, la même eſpece ſe vend au compte de 22 cent le millier mêmes proportions, & ſur le Cher la méme ſorte ſe vend au compte de 1800 pour un millier.

Sur la Loire & l'Allier, *les rebuts* & les *ganivelles*, (c'eſt le nom des pieces qui n'ont pas les longueurs & les largeurs requiſes,) ſe vendent au compte ci-deſſus par millier, & l'on en donne trois pour un, c'eſt-à dire, 5400-6600-6900, pour un millier de bon bois.

Sur le Cher, le millier deſdits rebuts ſeulement en a 2 pour un, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de 1800 pieces par millier on en donne 3600 pieces, & les ganivelles 63 cent pour un millier.

La douzaine de fagots à Bourges eſt de 24. On pourrait encore étendre l'uniformité ſur les meſurages qui varient ſuivant les différens lieux.

Par exemple, à Saint-Amand on bat le boiſſeau d'avoine 3 fois du genou ou de la billette, ou bien on le fait tourner. Il devrait ſuffire de raper le froment & de ſcier l'avoine.

Il n'eſt pas beſoin d'entrer dans de plus grands détails pour faire ſentir les avantages de l'unité & de l'uniformité dans tous les objets de Commerce qui ne ſont point aſſez connus du public. Si cependant il y avait quelques difficultés qui paraiſſent s'oppoſer à l'exécution, il ſerait bon de les propoſer pour ne rien laiſſer à déſirer ſur cette matiere lorſqu'elle ſera une fois traitée.

RÉFLEXIONS *ſur le Commerce de pure induſtrie.*

» Quand on fait réflexion aux premiers » principes du commerce, qui de ſa nature eſt réciproque, actif & paſſif à la » fois, mais jamais l'un ſans l'autre, on » ne peut s'empêcher de trouver fort ſingulier, que de très-beaux & grands » génies, faits d'ailleurs pour éclairer » *l'humanité, aient pû ſe livrer à cette* » *idée abſtraite & inintelligible d'un com-* » *merce qui ne ſerait qu'actif ou paſſif*; » qu'ils s'étaient imaginé que par le » commerce on pouvait impoſer un tribut ſur les autres peuples, & qu'ils » aient crû que l'on avait réellement » dans ſa dépendance, les Etrangers habitués à conſommer les produits du » travail de ſon induſtrie. Il paraît bien » extraordinaire qu'il ſoit preſque neuf » de dire que pour avoir vendu des marchandiſes de main-morte à l'étranger, » on n'en eſt pas plus riche, puiſqu'on » lui a donné la valeur de ſon argent; » que l'on n'ait pas remarqué que tout » commerce était troc, & que toutes les » fois que deux hommes troquent, c'eſt » que par rapport à eux, il y a égalité » dans la valeur de leur fourniture & » préférence de part & d'autre ſeulement » dans le choix. Il eſt ſurprenant que » l'on n'ait point ſenti que la dépendance » était abſolument réciproque, puiſque » l'un a beſoin de vendre, ſi l'autre a » beſoin d'acheter; à cette différence » ſeulement, que lorſqu'il s'agit de vendre le travail de ſon induſtrie, le beſoin des vendeurs eſt de plus urgent, » & de plus ſuppliant que celui des acheteurs; puiſque ceux-ci pourraient ſe » paſſer des travaux de l'induſtrie de » leurs voiſins, qui ne ſont pour eux » que de ſeconde néceſſité, ou plûtot de » luxe; (car l'induſtrie des pays fournit » toujours le néceſſaire & le commode) » au lieu que les ouvriers occupés pour

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 15 Janvier.

DE LONDRES *le 27 Décembre* 1764.

LE *Renard*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes Orientales eſt ſorti hier du baſſin entiérement radoubé ; dès qu'il ſera en état de deſcendre la riviere il appareillera pour Gravezende afin d'y compléter ſon chargement.

On apprend de Newcaſtle qu'il y a une maladie épidémique dans le Weſt-Morland, qui fait un grand ravage parmi les bêtes à cornes, pluſieurs ſont mortes dans le voiſinage de Shap, d'un gonflement dans la gorge.

On mande de Saliſburi qu'un particulier nommé Snelgrove a actuellement dans ſon jardin à Heyteſbury, des roſiers de la grande eſpèce en fleur, & auſſi beaux qu'au mois de Juin.

On apprend de Cloceſter qu'à la derniere foire tenue à Ledbury, le fromage étoit de très mauvaiſe défaite. On vouloit le vendre ſi cher qu'il y en a eu pluſieurs tonnes de rapportées ſans être vendues.

Il paroît qu'on s'occupe d'un projet de joindre par des canaux & par le Lechlade, les deux rivieres la Tamiſe & la Severne ; ce ſeroit le plus grand bien qui pût arriver à la ville de Londres & à toutes celles des différentes Provinces d'Angleterre où le commerce & les manufactures ſont le plus en vigueur, & qui ſont à portée de ces deux rivieres ; ce qui donne lieu de deſirer que ce projet s'effectue, c'eſt qu'on enviſage le bien qu'on a retiré de beaucoup de canaux navigables pratiqués depuis quelques années en Angleterre.

DE MARSEILLE *le 4 Janvier* 1765.

Il a été importé dans cette Ville depuis le premier, juſques & compris le 15 Décembre 1764, ſavoir :

☞ De GENES, par les Tartanes des Capitaines *Michel* & *Rongier*, 65 caiſſes de manne ; — 200 cuirs ſecs ; — 6 barriques de ſuif ; — 1 caiſſe de galbanum ; — 12 ſacs de piſtaches ; — 9 caiſſes de laque platte ; — 18 barrils de fer blanc ; — 25 barrils d'étain en verge ; — 4 balles de ſalſe pareille.

☞ De NAPLES, par les tartanes des Patrons *Monier* & *Vintimille*, 104 ſacs de galles ; — 1 barril de cochenille ; — 11 caiſſes de manne.

☞ D'AGDE, par les tartanes des Capitaines *Lignon* & *Allemand*, 203 ſacs de farine & 10 barriques d'indigo.

☞ De FINLANDE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Auhman*, 493 barres de fer.

☞ De SALÉ, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Janſen* & *Fookeles*, 853 balles de laine ſurge ; — 10 chaudieres de cuivre ; 13 *fardes* de cuirs ; — 6 *fardes* d'indigo ; 10 ſurons de cire jaune.

☞ De CONSTANTINOPLE, par les bâtimens des Capitaines *Roux* & *Gouiraud*, 465 balles de laine pélade ; — 132 balles de laine panorme ; — 36 balles de laine lavée ; — 17 ſacs de cire jaune ; — 99 balles de fil de chêvre ; — 1 balle de maroquin ; — 1 ſac de galles ; — 20 caiſſes d'orpiment ; — 3 ſacs d'éponges ; — 13

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

barriques de vitriol ; — 790 cuirs de buffles ; — 1 balle de crin.

☞ De SALONIQUE, par la Polacre du Cap. *Gouirand*, 564 balles de laine ſurge.

☞ De MESSINE, par les Bâtimens des Capitaines *Buſquet*, *Cely*, *Curel* & *Benze*, 79 caiſſes de manne ; — 519 ſacs de noiſettes ; — 7 barriques d'huile de lin ; — 8 ſacs de piſtaches ; — 1229 barrils de raiſins ; — 560 barrils de figues ; — 1200 *quintaux* de cendres.

☞ De CIVITA-VECCHIA, par les Bâtimens des Capitaines *Eſtaby* & *Gauthier*, 2906 *quintaux* d'alun ; — 42 barriques de ſuif ; — 31 balles de laine.

☞ De CHESTER, par le Vaiſſeau du Capitaine *Pyne*, 1435 pains de plomb ; — 48 barrils de mine de plomb.

☞ De PETERSBOURG, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Pruyth* & *Schoths*, 4599 barres de fer ; — 26 balles de peaux de chêvres ; — 111 balles de chanvre.

☞ De TUNIS, par les Tartanes des Patrons *Reveille* & *Roux*, 3800 *quintaux* de barilles.

Il a été exporté de Marſeille depuis le 8 juſques & compris le 24 Décembre 1764, ſavoir :

☞ Pour SMYRNE, par les Corvettes la *Nayade*, Capitaine *Pierre Reynaud* ; & celle de St. *Auguſtin*, Capitaine *Antoine Icard*, 111 ballots de londrins ſeconds ; — 11 ballots de londres larges ; — 1 ballot de draps d'Elbeuf ; 95, 788 ℔ de ſucre terré ; — 14, 830 ℔ de ſucre en pain ; — 7448 ℔ de grenailles ; — 13 *quintaux* d'azur ; — 12, 306 ℔ d'amandes ; — 105, 949 ℔ de pains de plomb ; — 554 ℔ de poivre ; — 2124 ℔ de cochenille ; — 5 balles de toile ; — 979 ℔ de muſcade ; — 4434 ℔ d'indigo ; — 24, 128 ℔ de caffé ; 2 caiſſes de bonnets ; — 14 caiſſes de papier ; — 9 caiſſes de liqueurs ; — 4 caiſſes d'agobilles ; — 1 caiſſe de cartes à jouer ; — 5 barriques de pierre à fuſil ; — 2325 ℔ de clouds ; — 248 buches de bois de Campêche ; 1 group contenant 356 patines ; — 1 group contenant 57 ſequins de Zermabou.

☞ Pour ACRE, par la Barque Ste. *Claire*, Capitaine *Joſeph Etienne Bourelly*, & par la Corvette la *Marie-Madelaine*, Capitaine *J. B. Paul Olivier*, 72 ballots de londrins ſeconds ; — 18 ballots de londres larges ; 42, 795 ℔ de ſucre terré ; — 7006 ℔ de caffé ; — 295, 544 ℔ de fer en barres 10, 405 ℔ de grenailles ; — 1474 ℔ de cordes ; — 1 group contenant 1500 piaſtres ; 2395 ℔ d'indigo ; — 470 ℔ de clous ; 3020 ℔ de grabeau d'indigo ; — 6 ballons de papier ; — 4049 ℔ de poivre ; — 18, 343 ℔ de pains de plomb ; — 540 ℔ de merceries ; — 10 caiſſes de bonnets.

EXTRAIT *d'une lettre de Marſeille du 23 Décembre 1764.*

Le Capitaine *Faure*, de la Ciotat, commandant le Vaiſſeau le *Rolland*, arrivé en cette Ville, venant d'Alexandrie en Egypte a découvert parmi ſes Mouſſes, une fille déguiſée de l'âge de 16 à 17 ans. Le Chirurgien de ſon bord ne s'en eſt apperçu que le jour du déſarmement, & l'a rapporté au Cap. lequel ayant queſtionné cette fille, a reconnu que la débauche n'avoit aucune part dans cette aventure, & que la ſeule miſere & l'envie de ſoulager ſa mere, avoit déterminé cette fille à ſe déguiſer en garçon, & à s'engager pour Mouſſe. Cette fille eſt de Siſteron en Provence : elle s'eſt conduite dans ſa campagne avec toute la ſageſſe qu'on peut exiger d'un garçon, elle grimpoit au haut des mâts pour ſerrer les voiles, & faiſoit le ſervice des Matelots avec toute l'ardeur & toute l'exactitude poſſible. Les Propriétaires de ce Navire ont cru devoir lui doubler le prix de ſes gages, qu'on lui a payé très-exactement.

DE BORDEAUX, *le 4 Janvier 1765.*

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Sucre brut de la Martinique, 24 à 25 ℔ le *cent* ; — amidon, 18 à 19 ℔ le *cent*.

Caffé fin nouveau de St. Domingue, 14 à 15 ß la ℔ ; — caffé marchand, 12 ß ; froment, 9 ℔ 10 ß à 12 ℔ 5 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc* ; — ſeigle du Pays, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔ le *boiſſeau* ; — eau-de-vie, 80 ℔ les 32 veltes, peu demandée.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les 24, 28 & 29 Décembre dernier, le Navire le *Bon Ami*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, Capitaine *Pierre Panetier*, venant du Fort-

Dauphin; — le *Robuſte*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Jean Meymac*, venant du Cap François; — le Navire les *Deux freres*, de Quimper, de 90 tonneaux, Capitaine M^e. *Guill. Nio*, venant du Port-au-Prince, charges de 218 barriques & 7 quarts de ſucre terré; — de 407 barriques, 1 quart de ſucre brut; — de 155 boucauds, 83 futailles, 221 barriques, 2 tierçons, 250 quarts, 21 ſacs de caffé; — de 5 boucauds, 4 futailles, 17 barriques, 2 tierçons, 1 ancre, 15 quarts & 9 barrils d'indigo; — de 66 bannettes de cuirs en poil; — de 2 balles, 3 ballotins de coton; — d'un grenier de bois de Gayac; — d'un grenier de bois de Campêche avec ſon écorce; — d'une cave d'huile de palma-chriſti; — de 2 caiſſes de liqueurs; — de 2 caves & 3 caiſſes de ſirop; — de 11 barrils de confitures; — de 5 ſaumons de cuivre fondu; — d'un boucaud & d'un barril de vieux cuivre; — de 2 pains de ſucre.

Le Navire la *Charmante Nanon*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Jean Bonneau*, & le Navire le *Duc de Bouillon*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Mal. Gaduſſeau* venant de la Martinique, chargés de 664 barriques, 37 tierçons & 23 quarts de ſucre terré; — de 52 barriques, 1 tierçon & 2 quarts de ſucre tête; — de 12 boucauds, 28 barriques, 50 tierçons, 194 quarts & 6 ſacs de caffé; de 4 boucauds, 6 barriques, 4 tierçons & 3 quarts de cacao; — d'une caiſſe de pâte de cacao; — de 2 matelas & 5 ballots de coton; — de 10 andouilles de tabac; — de 2 greniers de canefice; — d'un grenier de bois de campêche; — de 13 caves de ſirops; — de 3 caiſſons & 3 barrils de confitures; — de 2 caiſſes de porcelaines; d'une barrique de vieux cuivre.

Le Navire le St. André, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Capitaine *Louis Michel*, venant dudit lieu, chargé de 170 barriques, 2 tierçons, 3 quarts de ſucre terré; de 110 barriques, 1 tierçon, 2 quarts de ſucre tête; — de 74 barriques, 1 tierçon de ſucre brut; — de 3 futailles, 2 barriques, 1 ancre & 2 quarts de caffé; de 64 ſacs de gingembre; — de 8 barrils de riz; — de 2 balles & 1 ſac de coton; de 2 caiſſes de liqueurs; — d'une caiſſe de pâte de cacao; — d'un caiſſon de ſirop & d'une caiſſe de graine de bois d'Inde.

De Nantes *le 5 Janvier 1765.*

Prix *des marchandiſes à la livre poids de marc, qui ont varié.*

Acquittées.

Caffé Moka tare & trait, 17 ℔ par balle, 2 ♯ 10 ß à 2 ♯ 12 ß; — d°. refait ou bénéficié, 16 à 18 ß; — caffé de Bourbon jaune en ſimple jonc, tare & trait, 6 ℔ par balle, 15 ß 6 ₰ à 17 ß 6 ₰; — d°. en double jonc, tare & trait, 7 ℔ par balle, 14 à 16 ß; — d°. refait ou bénéficié en ſimple jonc, tare & trait, 6 ℔ par balle, 13 à 15 ß; — caffé de la Martinique petit grain verd clair, tare nete, 1 pour cent, 15 ß 6 ₰ à 17 ß 6 ₰; — caffé de St. Domingue, 13 à 15 ß; — thé boé en demi-caiſſes, tare & trait, 38 à 42 ℔ par caiſſe, 2 ♯ 14 à 2 ♯ 16 ß.

Non acquittées.

Indigo cuivré de St. Domingue, 5 ♯ 18 ß à 6 ♯; — indigo violet pur, 7 ♯ 10 ß; — bleu pur, 9 ♯; — indigo en poudre, 4 ♯ 10 ß; — cochenille criblée, 25 ♯; — caret ou écailles de tortues, 10 ♯ 5 ß; — poivre en balle d'environ 400 ℔, tare & trait, 17 ℔ par balle, 1 ♯ 9 ß 6 ₰; — chocolat apprêté 1 ♯ 5 ß; cauris, 15 ß; — baleine coupée, 6 ♯; coton filé de l'Inde, tare écrite, trait, 2 pour cent ſur le net, 3 ♯ 10 ß; — d°. filé fin Baza, tare & trait, 12 ℔ par balle, 2 ♯ 10 ß.

Marchandiſes au cent poids de marc.

Curcuma ou terra mérita, 45 ♯; — ſucre terré, 3^e. qualité, 54 ♯; — ſucre tête, 46 ♯; — ſucre brut, 3^e, qualité, 27 ♯, d°. inférieur, 23 ♯; — ſirop mélaſſe, 14 ♯; ſucre en pains de 4 & 6 ℔, 75 ♯; — bois de Caliatour, 46 ♯; — coton de la Guadaloupe, 145 ♯; — coton de la Martinique, 140 ♯; — coton de Smyrne, 140 ♯; — ſavon marbré, 38 ♯; — gomme du Sénégal, 90 ♯; — blanc de céruſe, 27 ♯ 10 ß; — chanvre d'Auvergne, 28 ♯ 10 ß; — chanvre du Pays 27 ℔; — riz de la Caroline, 18 ♯; — réſine de Bayonne en pain, 49 ♯ le *millier*.

Cours des aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap, à St. Domingue, à Léogane & aux Cayes St. Louis; 3 ½ pour cent; — prime liée d'aller & de retour, 7 pour cent; —

pour l'aller à Marſeille, 5 pour cent; pour Guinée d'aller & de retour, 7 pour cent; — pour Bordeaux, la Rochelle & Bilbao, 1 ½ pour cent; — pour Amſterdam, Roterdam, Hambourg, Dunkerque, Calais & Cadix, 2 pour cent.

PRIX DU FRET.

Pour l'aller à la Martinique, 60 à 63 ℔ par *tonneau*, du poids de 2000 ℔; — pour le Cap, St. Domingue, Léogane & les Cayes St. Louis, 60 ℔; — pour Marſeille, 45 ℔; — pour Bordeaux 20 ℔; — pour Amſterdam, Roterdam, Hambourg, Dunkerque, & Calais, 28 à 30 ℔; — pour la Rochelle, 18 à 20 ℔; — pour Cadix, 3 ℔ par balle & 30 ℔ par tonneau; — pour Bilbao, 2 ℔ par balle & 20 ℔ par tonneau.

DÉPART *de Navires.*

Le Navire la *Marie Catherine*, Armateurs MM. *Breton freres*, eſt parti pour Guinée.

Le Navire la *Catherine*, Armateurs MM. *Balan*, pour la même deſtination.

Le Navire le *Duc de Choiſeuil*, Armateurs MM. *Hamart & Lamaigniere*, pour le Cap.

Le Navire la *Nouvelle Marguerite* Armateurs Madame V^e. *Geſlin & fils*, pour le Port-au-Prince.

Le Navire le *Palmier*, Armateur M. *Martel*, pour St. Domingue & paſſant par Marſeille.

Le Navire le *Theophile*, Armateur M. *Deguer*, pour Marſeille, chargé de froment.

DU HAVRE *le 9 Janvier 1765.*

Le chargement du Navire le *François-Elizabeth*, Capitaine P. N. *Lejoille fils*, venant de Marſeille, dont l'arrivée a été annoncée dans la précédente Gazette, conſiſtoit en 19 piéces & 2 demi-piéces d'huile; 51 balles de coton; — 11 balles de coton filé; — 43 caiſſes, 31 tierces de caiſſes, 654 demi-caiſſes de ſavon; — 448 cuirs ſecs; — 8 caiſſes, 5 barrils de vin; — 8 caiſſes de ſuc de réglisſe; — 2 barriques, 1 caiſſe de fleur de ſouffre; — 16 barriques, 2 barrils, 8 caiſſes de ſouffre; — 5 balles, 16 caiſſes de raiſins; — 4 caiſſes de ſavonnettes & odeurs; — 6 caiſſes, 3 balles de proviſions; — 50 caiſſes de pierres à faulx; — 47 balles de ſumac; — 2 balles de cumin; — 1 barrique, 4 balles d'alun; 1 barrique de tartre; — 1 barrique d'amandes; — 1 barrique de ſel ammoniac; — 1 ballot de pyrette; — 1 barrique de graine d'Avignon; — 1 caiſſe d'anchoix; — 1 barril de capres.

Ce Capitaine rapporte que le 30 Décembre dernier, étant à 50 lieues environ dans le Nord Oueſt d'Oueſſant, il a rencontré le Smac le *Bienvenu*, Capitaine Roomont de Dunkerque, ayant ſon grand mât coupé, ſans gouvernail, avec une voie d'eau conſidérable, & que comme il étoit prêt de couler bas, il a pris ſur ſon bord les 7 perſonnes qui compoſoient l'équipage. Ce Bâtiment alloit d'Oſtende à Bordeaux avec un chargement de ſeigle.

Il eſt entré dans ce Port le 7 & le 9 de ce mois le Navire le *Mercure*, Capitaine *Leclerc*, venant de Cadix, chargé de 82 bottes d'huile; — de 63 ſurons d'indigo; — de 23 barrils de cochenille; — de 42 balles de laine de Vigogne; de 22 ſurons de jalap; — de 125 barrils, 48 *potiches* & 24 cabas de raiſins; — de 149 barrils de figues; — de 34 demi-bottes, 138 barrils de vin; — de 155 barrils 24 jarres d'olives; — de 600 cuirs; — de 86 buches de bois de Campêche; — de 60 caiſſes d'oranges; — de 5 caiſſes de baume; de 5 caiſſes de chocolat; — de 3 balles de peaux; — d'une caiſſe de jambons.

Le Navire la *Gentille*, Capitaine *Deſchefnes Fichet*, venant de marſeille, chargé de 745 demi-caiſſes, 41 caiſſes, 30 tierces de caiſſes de ſavon; — de 4 caiſſes d'olives, anchois & poudres; de 3 couffes de riz; — de 10 ſacs d'alun; — de 6 caiſſes de raiſins & de prunes; — d'un ballot de coton filé.

Le Senau Hollandois la *Dame Jeanne*, Capitaine *Vriſberg*, venant d'Alicante, chargé de ſoude.

Le Navire Hollandois la *Marie Elizabeth*, Capitaine *Johannes Craſtens*, eſt ſorti de ce Port le 7 de ce mois, allant à Amſterdam, chargé de ſucre & de caffé.

Prix des grains à Montivilliers le 3 Janvier.

Bled de bonne qualité; de 25 à 25 ℔ 10 ß le *ſac*, peſant 360 ℔ *poids de marc*; ſeigle, 12 à 12 ℔ 10 ß le *ſac*, peſant 330 à 336 ℔; — orge 9 ℔ la *mine*, peſant 200 ℔; — avoine, 5 à 5 ℔ 5 ß la *mine*,

pesant 120 ℔, le tout *poids de marc.*

DE ROUEN, *le 9 Janvier 1765.*

On a reçu hier une lettre datée du 24 Décembre dernier du Capitaine LEVILLAIN, parti de Nantes pour Rouen, par laquelle il marque qu'ayant été obligé de relâcher au Port-Louis, d'où il est sorti le 17 dudit mois, il a été surpris d'une furieuse tempête à peu de distance de ce Port, laquelle a duré 3 jours & 3 nuits, pendant lequel tems il a perdu une partie de ses voiles & un de ses cables. La plus grande partie de ses manœuvres ont été coupées & abimées par la violence épouventable de la mer qui le combloit à tous momens; son hunier a été emporté, après lequel la vergue seche a tombé par le bout sur le pont, & a passé au travers dans le moment qu'il alloit l'amener bas. Le Navire faisoit eau en si grande abondance, que les pompes pouvoient à peine suffire; que dans cet état on étoit obligé de gouverner au gré de la mer & de la tempête. Qu'enfin le 21 au matin, ce Capitaine a apperçu terre, le tems s'étant un peu calmé. Lorsqu'il a reconnu qu'il étoit aux environs du Cap de Cornouailles en Angleterre, il est entré au moyen d'un petit bateau qu'on lui a envoyé avec quelques Pilotes, dans la Baye de Penzance entre Cornouailles & Lezar. Il ajoute qu'il a vu périr près de lui 5 Navires Hollandois & un Navire François; ce dernier étoit chargé de vin de Bordeaux.

D'ORLÉANS *le* 10 *Janvier* 1765.

Les pluies continuelles que nous essuyons depuis 3 semaines, ont si considérablement fait augmenter la loire, que les bateaux allant à Nantes ne peuvent faire route; on appréhende un débordement si ce mauvais temps se fait sentir dans le Velay où cette riviere prend sa source; on prétend que cette crue ne provient encore que des montagnes d'Auvergne.

Le bled qui sembloit vouloir diminuer faute de demande, a repris faveur, il vaut aujourd'hui 3 ℔ 5 ß à 3 ℔ 7 ß la *mine*, pesant 50 ℔ *poids de marc*; il s'en fait de forts enlevemens pour Nantes. Ces jours passés il est parti 6 bateaux chargés de cette denrée, un toucha à un pieu vulgairement nommé roulli, que les Meuniers mettent en riviere dans le tems des basses eaux pour attirer le courant sur leurs roues; ce bateau fut enfoncé & la marchandise fut bien mouillée, & on a beaucoup de peine à la remettre en état; des cinq autres bateaux, il y en a eu un qui s'est totalement brisé au pont de Tours, il contenoit 111 muids de bled qui ont été entiérement perdus.

Les vins nouveaux augmentent tous les jours, il en reste très peu des premiers crus; on est obligé d'acheter les inférieurs à des prix très-hauts.

Le sucre en pain vaut ici 91 à 92 ℔ le *cent*, la demande n'en n'est pas forte; il n'en est pas de même du sirop de mélasse qui est arrêté pour l'année dans toutes les rafineries, au prix de 12 à 12 ℔ 10 ß le *cent*; ce sirop qui est l'égout du sucre est fort en usage en Hollande & dans le Nord pour faire des liqueurs fortes; ce sont des Négocians de Nantes qui font faire ici ces achats, on paye ce sirop comptant; une rafinerie qui travaille couramment, en peut faire 200 à 250 barriques par an, la barrique pese 11 à 1200 ℔ poids brut.

DE PITHIVIERS *le* 5 *Janvier* 1765.

Prix des grains & autres denrées.

Le beau froment de 1764, 14 ℔ le *septier* mesure de Paris; — celui de 1763, 12 ℔; — celui de 1762, 15 ℔; — vieille avoine, 7 ℔; — nouvelle, 6 ℔ 12 ß; — la plus belle orge, 7 ℔; — le safran, 30 ℔ la ℔; les alouettes, 2 ℔ 8 ß la *douzaine.*

SUITE *de la lettre de Quimper, du* 28 *Décembre* 1764.

Jusqu'ici, Monsieur, je ne vous ai fait voyager qu'à cheval & qu'à petite journée . . . vous venez de m'avouer que votre monture vous a rudement secoué, ainsi c'est une bonne raison de monter demain en carosse, au risque d'aller encore à plus petite journée . . . quoi! vous criez déjà. Que vous êtes sensible à de petites secousses! bientôt le moindre cailloutage va vous prouver combien ce colosse est mal monté . . . dans les autres Provinces & sur-tout dans la vôtre, on trouve des chaises dont les mouvemens sont très-supportables; & dans ce Pays, ce sont de véritables charettes qui servent de voitures publiques. Cependant il nous en coutera à chacun quinze livres. Car quoique nous

allions quitter ici cette pesante voiture, nous n'en payerons pas moins la journée de demain. Mais pour nous consoler, prenons la poste pour nous rendre promptement à Paris. Quelles rosses, dites-vous, & qu'elles sont cheres ! quoi ! la premiere traite vous a déjà épuisé. Mais ne comptez-vous pour rien l'avidité de ce Postillon qui voudroit aussi épuiser votre bourse .... Venez m'objecter à présent que les *Maîtres de postes sont pensionnés pour entretenir leurs relais*, puisque cette pension ne procure au public ni un meilleur marché ni de meilleures voitures.

En effet, Monsieur, cette pension, ou plutôt ces gages n'ont pas été accordés à ce dessein, mais seulement en faveur des Couriers de l'Etat, & pour leur faire trouver promptement de bons chevaux. Voilà la cause & l'objet de ces gages, qui étant doublés & bien payés, engageroient les Maîtres de poste à avoir toujours à leur disposition un nombre suffisant de bons chevaux. Quel avantage, quelle aisance n'auroit-on pas en route, si les Marins, les Marchands & les autres voyageurs pouvoient être surs d'avoir un bon cheval pour 20 ß, & d'en trouver de même de quatre lieues en quatre lieues, ainsi que les Officiers qui suivent ou accompagnent leurs bataillons? Car celui qui ne voudroit pas courir la poste, feroit à son aise quinze a vingt lieues par jour en changeant de cheval trois ou quatre fois. Mais ce projet ne s'exécutera qu'autant que deux Postillons voisins seront associés ou amis; car par l'effet de cette amitié ou de cette société, ils se procureront un second salaire, en ne renvoyant pas leurs chevaux à vuide. Par exemple, un cheval rendu à sa traite, & trouvant une écurie & une nourriture qui ne coutent rien à son Maître, peut recevoir promptement un nouveau Cavalier qui payera aussi 20 ß pour rendre ce cheval à son gît ordinaire. Mais si ce prix est trop médiocre, on peut y ajouter 10 ß, parce que la différence d'une lieue plus ou moins, n'influera pas sur ce prix fixé en général pour quatre lieues. Ainsi 30 ß & souvent 3 ℔ pour faire dix lieues dans un jour, doivent paroître un salaire suffisant, & le même cheval, si on ne le force pas, peut faire dans une seule semaine au moins quatre pareils voyages, ayant le tems de reprendre ses forces dans les deux jours de repos qu'on lui donnera.

Mais si malgré cette augmentation de gage pour le Maître & de louage du cheval, on trouve qu'un Postillon ne pourra pas entretenir vingt-cinq ou trente chevaux, ne peut-on pas lui donner un supplément de salaire, en lui cédant vingt-cinq ou trente journaux de terre inculte sur le bord de sa route? Car envisageant dans ce terrein donné, & dans la quantité de ses fumiers une occasion de faire dans peu de temps de belles prairies & des champs d'avoine (1), il ne balancera pas d'accepter toutes les conditions qu'on lui imposera, & à les remplir avec fidélité.

Quant à ceux qui voudroient courir la poste avec un Postillon, ils payeroient 20 ß par traite comme je l'ai déjà dit dans ma premiere lettre, sauf aux voyageurs à se réunir pour payer en commun le Postillon & le cheval.

A l'égard des personnes qui voudroient voyager en chaise de poste, je crois que les Postillons peuvent leur procurer cette commodité: moyennant 30 ß par place; car ce payement devenant fréquent, ils seroient bientôt remplis de ce que leur auroient pu couter leurs chaises. Or, les voyageurs ne manqueroient pas en Hiver de prendre cette voiture attendu la médiocrité de cette dépense: ce qui procurant un salaire presque journalier, confirmeroit ce principe, qu'il vaut mieux louer moins, & louer souvent, que de louer cher & bien rarement. On doit aussi envisager que les chevaux de la *petite poste*, seroient continuellement occupés, par la raison que le plus pauvre voyageur pouvant faire quatre lieues pour 20 ß, & 20 lieues dans un jour, employeroit ce qu'il épargneroit sur sa nourriture, à payer des

(1) *Je prévois d'avance toutes les objections que l'on peut faire contre cette indication particuliere d'un supplément de salaire. Mais je prie mon Lecteur de regarder cette indication, plutôt comme une preuve de la nécessité de faire à cet égard un établissement solide, que comme un moyen particulier exclusif de tout autre. Ceux qui approuveront ce projet d'établissement, supléeront peut-être à ce que je ne puis dire actuellement en sa faveur. La matiere me paroît digne de leurs réflexions.*

chevaux qui le feroient avancer en route.

D'ailleurs, ne peut-on pas exiger que ces Maîtres de poſtes ſe mettent auſſi en état de donner hoſpitalité aux voyageurs à un prix qui ſera réglé ſur les ſoumiſſions que feroient les Hôtes de chaque paſſage? Car ces Maîtres de poſte pouvant ſe procurer encore un petit bénéfice ſur les repas qu'ils fourniroient, ce ſeroit un appas de plus pour les engager à ſe prêter à un établiſſement qui feroit le contentement des Militaires qui vont en ſémeſtre ou qui retournent à leurs Régimens (2), des Marins, qui après avoir ſervi leur patrie, vont apporter à leur famille les ſalaires de leurs voyages (qui ſeront moins entamés), enfin de ces Marchands qui courant de Province en Province, donnent par tout des exemples de leur induſtrie & de leur amour pour le travail.

Garance.

La garance fournit une matiere ſi néceſſaire au commerce en général, & en particulier à celui de Beauvais, que MM. les Membres de la Société royale d'Agriculture de cette ville, ont fait pluſieurs eſſais ſur la culture de cette plante qui paroît y avoir été pratiquée autrefois.

» Par quelle fatalité, diſent ces Meſ-
» ſieurs, une culture ſi importante auroit-
» elle été ſi négligée ici, & y ſeroit-elle
» tombée? Ne ſeroit-ce pas ſe rendre
» coupable envers ſa patrie, que de né-
» gliger d'indiquer les moyens de la rele-
» ver, & par là nous affranchir d'un tri-
» but conſidérable que nous payons aux
» Hollandois, qui, ayant appris des Fran-
» çois réfugiés, la culture de cette plante,
» profitent de nos fautes?

D'après leurs épreuves, voici la méthode la plus ſimple & la plus facile à ſuivre, 1°. C'eſt de choiſir des terreins bas & humides, l'expérience ayant fait connoître qu'ils ſont préférables à ceux qui ſont ſecs & élevés.

2°. Les œilletons de garance ou les drageons enracinés qu'on ſépare des racines lorſqu'on les leve pour les employer, valent beaucoup mieux que la graine.

3°. La terre où l'on veut ſemer de la graine de garance, ou planter des œilletons, doit être bien labourée & préparée comme pour recevoir du bled, avec cette différence que la graine doit être ſemée au Printems dans une terre légere, & les tiges en Automne.

4°. La méthode de M. Duhamel de diſtribuer le terrein en planches & plate-bandes, eſt la meilleure, & en rend la culture plus facile.

Comme nous ne donnons qu'une foible idée de la maniere de cultiver la garance, & que cet abregé ne ſuffiroit pas aux perſonnes qui voudroient en faire uſage, nous les invitons à lire l'excellent Recueil *d'inſtructions & de recettes à l'uſage des Habitans de la campagne*, &c. que nous avons annoncé dant la Gazette précedente. Ces perſonnes y trouveront cette méthode expliquée avec beaucoup de préciſion & de netteté, & les priviléges accordés par des Arrêts du Conſeil, aux Cultivateurs de la garance.

Baume de vie.

Pluſieurs perſonnes ſe ſont fait annoncer comme poſſédant la véritable recette pour la compoſition du baume de vie, tout le monde ſait que c'eſt en Suéde où la compoſition de cet excellent ſpécifique ſi précieux pour la ſanté, a été inventée, & l'on n'ignore pas non plus les merveilleux effets que ce baume produit. On peut donc aſſurer aujourd'hui le public que l'on tient de Suéde par la famille de celui qui le premier étoit poſſeſſeur de ce ſecret, la véritable façon de le compoſer. Ce baume ſe vend 2 ℔ 10 ß la *bouteille*, au magaſin du Sr. Michelin, rue & à côté des Capucines, déjà connu par l'excellence de ſes propres liqueurs. On trouve auſſi chez lui deux liqueurs nouvelles, l'huile des Dames, liqueur Polonoiſe, & de la crême d'orange de la Chine.

Etiage *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 11 Janvier 1765, la riviere étoit à 8 pieds 11 pouces; le Samedi 12, à 9 pieds 6 pouces, & le Dimanche 13, *idem* au-deſſus des plus baſſes eaux.

(2) *Ils n'ont de chevaux à 20 ß, que quand leurs Régimens ſont en route, & qu'ils les accompagnent. Dans tous les autres cas, ils éprouvent comme les autres, tout ce qui donne lieu à mes réflexions.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janvier 1763.	*Du Vendredi 11.*	*Du Samedi 12.*
Actions des Indes.	an. / 1re. a. 1190	1190.
Emprunts de la Compagnie.	464	
Promesses de la Compagnie.		
Actions des Fermes.	980	977 ½
Troisiéme Loterie Royale.		820
Lots de la troisiéme Loterie.		8e. t. 12 ½. 9e. 13 ½.
Duplicata de la troisiéme.		98
Amortissement.		13. 5000.
Deux sols pour livre du Dixiéme.	12	
Annuités.	433	433
Coupons d'Annuités.	87	87
Emprunt de 50 millions.	13	13
Colonies, 1759.		
Récépissé des Monnoies.		
Époques.	10e. à 12e. 17	
Canada	34	35
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ○/○	Rce. 51	
A 3 p ○/○ sur les Cuirs.		
A 3 p ○/○ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p ○/○.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ⅜ à ½	56 ⅜
Londres.	30 15/16	30 ⅞
Hambourg.	177 ¾	177 ¾
Madrid.	15 5 6 à 6	15 6
Cadix.	15 5	15 5 6
Livourne.	94 ¾	94 ¾
Lyon, *Rois.*	1 p ○/○	1 p ○/○ à ⅞ p ○/○ perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 6 *sols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 5 Mars.

D'ORLÉANS *le* 24 *Février* 1765.

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

MONSIEUR,

DOnner des louanges n'eſt ſouvent qu'une façon honnête d'inviter à les mériter. Telle eſt l'idée que m'a fait concevoir la lettre obligeante du ſupplément de votre Gazette Nº. 11. L'Auteur en applaudiſſant à ma lettre ſur l'intérêt de l'argent, m'engage à développer la différence des réſultats dans l'ordre œconomique que doit éprouver l'harmonie intérieure d'un Royaume, dont le commerce ſeroit entre les mains de citoyens, poſſeſſeurs de gros capitaux, ou diviſé entre une foule de petits agents qui n'auroient qu'un crédit ſuſpect & borné.

Cette queſtion eſt d'autant plus délicate, que ſa ſolution découvre les dommages que le préjugé ſpécieux d'une induſtrie multipliée par cette voie mal entendue, fait ſouffrir à la conſommation générale. Il ſuffit qu'elle intéreſſe le bien public, pour que j'eſſaie de la traiter; ſi je ne puis réuſſir à remplir l'eſpoir qu'une prévention trop favorable a fait concevoir au citoyen zélé qui m'interroge, du moins je ferai mes efforts pour répondre à ſon attente. Ma docilité lui exprimera mieux ma reconnioſſance que des remerciements ſtériles.

Je ne me bornerai pas à la ſimple combinaiſon des 4000 ℔ *partagées en quatre détailleurs, ou miſes en valeur par un ſeul.* les réſultats ſeroient trop iſolés.

De plus, un détail qui n'eſt fondé que ſur un emprunt de 1000 ℔, ne laiſſe à celui qui le fait, que l'alternative de mourir de faim ou de voler ſes acheteurs. Cette manœuvre qui obligeroit l'Etat de prodiguer les charités publiques à un fainéant, ou de punir ſa mauvaiſe foi, ne fournit que des réflexions révoltantes, il ſeroit honteux & inutile de s'y arrêter. Mais l'eſprit de la queſtion étant de peſer *la différence des procédés du commerce réuni entre un petit nombre de Citoyens opulents, ou diviſé entre un grand nombre qui ne travaille que ſur des emprunts modiques.*

Je l'examinerai ſous ces deux ſeuls points de vues intéreſſants. Le premier eſt ſon rapport avec l'intérêt général, le ſecond avec l'impoſition. Des calculs ſimples feront mes plus fortes preuves. Ils ne laiſſent aucun ſubterfuge à la prévention, & ils ferment la bouche à la cupidité.

Je ſuppoſe que la conſommation d'une Ville ne coutât pour les achats immédiats de la premiere main, que 200000 ℔, & que tous les objets puſſent en en être diſtribués par quatre détailleurs qui poſſéderoient chacun 50000 ℔, je compare cette ſituation à celle du même détail qui ſe trouveroit partagé entre cinquante Citoyens qui n'ayant chacun que 2000 ℔ d'argent, doubleroient cette ſomme par un emprunt de même valeur.

Il paroît ſenſible que la concurrence honnête des quatre premiers, pourroit réduire leur bénéfice à 6 pour cent. Ce pro-

duit modéré, ſur-tout s'il étoit à l'abri des événements, leur procureroit avec le ſecours d'une ſage œconomie, une aiſance décente, & les moyens d'accroître encore ſucceſſivement leur fortune.

Au contraire, les cinquante détailleurs ne pourroient pas exiger moins de 10 pour cent de profit. Prélevant encore ſur les 400 ℔ qu'ils recueilleroient les 100 ℔ d'intérêts que leur couteroit leur emprunt, ils trouveroient à peine dans les 300 ℔ qui leur reſteroient, de quoi fournir à la ſubſiſtance la plus étroite, & cette reſſource ſeroit inſuffiſante ſi leur famille étoit un peu nombreuſe. Si leur concurrence empêchoit un plus fort ſur-hauſſement des prix, leur oiſive induſtrie ne s'exerceroit qu'à inventer & à varier les piéges dans leſquels le public crédule donneroit ſans pouvoir les éviter.

Voilà donc au premier coup d'œil la conſommation renchérie de 4 pour cent, puiſque dans la premiere ſuppoſition, les objets de la conſommation ne ſe ſeroient vendus que 212000 ℔, & que dans la ſeconde il ſeroit impoſſible de les vendre moins que 220000 ℔.

Ce premier dommage n'eſt pas le ſeul: des Habitans obſcurs & ignorés, n'ont ni aſſez de forces, ni aſſez de crédit pour entretenir une correſpondance éloignée. Leur réputation renfermée dans l'enceinte des villes qu'ils habitent, & ſouvent ſuſpecte aux yeux même de ceux qui les ſurveillent, les obligent de faire leurs achats ſur les lieux. Cette fatale néceſſité feroit naître un commerce intermédiaire qui ſeroit tout entier aux charges des conſommateurs. Par le défaut de confiance que mériteroient ces petits Boutiquiers qui doivent être ruinés par la perte la plus légere, ou par le moindre écart dans leur conduite, on ne pourroit pas ſe borner avec eux à un bénéfice au deſſous de 10 pour cent. Les riſques que l'on coureroit, & qui ſeroient ſouvent réaliſés, ne diminueroient que trop les profits de ces engagemens caſuels. Par là la conſommation ſeroit donc encore renchérie de 10 pour cent, & le public ſeroit obligé de payer au moins 240000 ℔ ce qu'il auroit obtenu pour 212000 ℔, s'il avoit n'être fourni que par les quatre premiers détailleurs.

Ce n'eſt pas tout, ces boutiquiers paſſant leur vie dans une oiſiveté continuelle, ou ce qui revient au même, ſe livrant à des occupations ſuperflues, & par conſéquent inutiles, c'eſt la perte de leurs travaux qui feroit un vuide dans la maſſe du travail général que je veux, & que je dois ajouter au nombre des torts que feroit à l'intérêt public cette foule de revendeurs en ſous-ordre, qui ne devroient leur exiſtence qu'à la pareſſe, & leur conſervation qu'au préjugé.

Dans la Ville ſuppoſée où l'on eſt convenu que les 50 ſous-détailleurs formeroient un engorgement onéreux au commerce, la perte de leurs productions de main-d'œuvre ſeroit ſans doute un objet très-intéreſſant, non ſeulement par le vuide du travail, mais encore par la diminution de la concurrence pour le prix des ſalaires des Ouvriers.

Sans s'arrêter au dernier point qui cependant eſt un préjudice réel, il eſt ſenſible que chacun de ces boutiquiers eût au moins autant gagné par ſes ouvrages que par ſon trafic. 20 ß par jour ſeulement lui auroient fourni une retribution égale à celle que je lui ai accordée. Or, ce quatriéme article couteroit donc en vuide ſur la maſſe du travail, 300 ℔ par chaque petit détailleur, & 15000 ℔ chaque année pour le prix de la faveur accordée aux cinquante.

En réuniſſant tous ces articles, il ſera démontré que dans la Ville ſuppoſée, les 200000 ℔ d'objets de conſommation auroient pu ne couter que 212000 ℔ aux conſommateurs s'ils avoient été diſtribués par de riches détailleurs, au-lieu qu'ils auroient été vendus 240000 ℔ par les cinquante intrigants ſans fortune, qu'on leur auroit mal adroitement ſubſtitués & qu'elle auroit perdu de plus pour 15000 ℔ du défaut de production de main-d'œuvre.

Ceci ne regarde encore que la conſommation des denrées, le dommage ſeroit double pour la vente des productions des manufactures, ſi l'on avoit favoriſé le partage de leurs travaux entre de pauvres Ouvriers érigés en Fabricans obligés d'acheter les matieres premieres de la ſeconde main, de payer l'intérêt de leurs emprunts & de gagner au moins du pain; ils ne pourroient ſe diſpenſer de faire ſupporter à leurs ouvrages le même renchériſſement de 14 pour cent, que les petits détailleurs

auroient fait payer pour la vente des denrées, en y ajoutant encore les 14 pour cent d'enchere, que ces mêmes productions fouffriroient en paſſant par les mains des petits boutiquiers ; il eſt clair que la conſommation des productions des Fabriques, ſubiroit une ſurcharge de 28 pour cent en paſſant par des mains pauvres dont elle ſeroit affranchie ſi elle n'étoit dépendante que d'agents riches.

Ces nouveaux chefs factices commandant au-lieu de travailler, priveroient non ſeulement l'Etat du travail de leurs mains, mais encore ils feroient augmenter le prix des ſalaires ; car en ſe ſéparant de la claſſe des Ouvriers, ils en diminueroient le nombre en même-temps qu'ils en augmenteroient la demande pour tous ceux qu'ils auroient beſoin d'inſtaler dans leurs nouvelles Fabriques.

Juſqu'ici cette concurrence abuſive auroit donc des ſuites auſſi onéreuſes pour la ſociété dans les fabriques que dans le détail, mais ce ne ſeroit point à rançonner le public dans ces dernieres qu'elle borneroit ſes funeſtes effets.

La perte de leur réputation, & conſéquemment leur ruine entiere, ne ſeroit que trop ſouvent le ſacrifice irréparable qu'elle occaſionneroit ſourdement.

Ces petits Fabriquants ſeroient preſſés de vendre pour faire face à leurs engagemens & pour ſubſiſter. Cependant ils ne pourroient ſoutenir la concurrence des riches qui auroient ſur eux l'avantage des achats faits de la premiere main, & dans les temps favorables, qui de plus, avec de gros fonds, ſeroient en état de s'enrichir en reſſerrant même leurs bénéfices.

Ces combinaiſons ne leur échaperoient pas, & ils s'étudieroient à triompher de ces obſtacles ; des matieres premieres inférieures en qualités & une fabrication moins parfaite, ſeroient les reſſources naturelles qui s'offriroient & qu'ils ſaiſiroient avec adreſſe.

Le public peu connoiſſeur, & flatté du bon marché qu'ils ſembleroient faire, voleroit au devant du piége qui lui ſeroit tendu. Il s'applaudiroit d'abord d'avoir détruit le prétendu monopole des riches Fabriquants qui gagnoient cependant moins, parce qu'ils ſervoient mieux. Mais l'uſage ouvriroit bientôt les yeux, les conſommateurs reconnoîtroient qu'ils auroient été les dupes de leur bonne foi & de leur œconomie. La défiance, ſur-tout chez les étrangers, ſuccéderoient à la crédulité dont on auroit abuſé, & autant on recherchoit avec empreſſement les ouvrages d'une fabrique dont l'intelligence & la probité avoient fondé la réputation, autant on les mépriſeroit étant prévenu par le reſſentiment qu'elle eſt abandonnée à l'ignorance & à la friponnerie.

Telle eſt l'hiſtoire de la chute de bien des fabriques, & la cauſe des juſtes regrets que nous en conſervons. Je conviens cependant qu'on ne doit pas attribuer leur deſtruction à ce ſeul principe. Leur exiſtence précaire eſt ſujette à pluſieurs autres atteintes. Le réveil de l'aſſoupiſſement d'une Nation qui prendra de ſages meſures pour fabriquer ſes matieres premieres, fera ſouvent tomber les manufactures étrangeres qui lui avoient ravi cet avantage ; des ſituations plus heureuſes pour les débouchés, un plus bas prix de main-d'œuvre les détruiront dans tous les lieux qui n'auroient pas les mêmes reſſources. Mais ces révolutions ſont favorables à la conſommation, elles l'augmentent par la diminution des faux frais de voitures & de main d'œuvre. Ainſi elles ſont le bien général malgré les cris de quelques victimes particulieres, & les efforts des agents aveugles qui voudroient concentrer chez eux toute l'induſtrie, mais qui ſont aſſez heureux pour voir échouer des projets contraires au bien général.

Mais ſans la ſubvention de ces cauſes naturelles & étrangeres à la queſtion, on ne peut nier que l'introduction trop nombreuſe de nouveaux chefs ſans fortune, ſuffit pour décrier les fabriques, & pour les ruiner par les manœuvres que je viens de détailler.

Envain on m'objectera que les inſpecteurs ſont établis pour prévenir les abus que je déplore : je rends à MM. les Inſpecteurs la juſtice qu'ils méritent, je ne doute pas même qu'ils n'honorent par leurs lumieres, leur activité & leur intégrité, le choix qu'on fait de chacun d'eux, perſonne n'eſt plus diſpoſé que moi à conſidérer leurs perſonnes, mais leurs fonctions ne me paroiſſent qu'une gêne embarraſſante pour l'induſtrie des chefs jaloux de leur

réputation, & insuffisante contre la ruse des gens obscurs.

Ce n'est point aux inspections que la France est redevable des succès des *Vanrobés*, des *Juliennes*, des *Pagnons*, des *Rousseaux* & de tant d'autres qui ont donné à nos manufactures une réputation si brillante; MM. les Inspecteurs conviendront eux-mêmes qu'ils ne servent depuis des siécles qu'à applaudir à leur industrie & à leur fidélité.

A l'égard des intrus sans fortune, qui à procédés égaux, ne pourroient soutenir la concurrence, si les inspections pouvoient les assujettir à ne point employer des matieres premieres inférieures en qualité, & à un travail aussi fini que celui des anciens Fabricants; elles ne serviroient qu'à les chasser après les avoir ruinés, & il seroit plus honnête & plus utile de ne les avoir pas attirés. Mais si au contraire la fraude triomphe de leur vigilnace, ou si l'on n'étend pas leurs recherches sur les objets les plus intéressans à la réputation des manufactures, leurs établissemens sont illusoires.

L'expérience vient à l'appui du raisonnement. Bien des Villes qui regrettent des établissemens brillans que la mauvaise foi a détruit malgré le frein des inspections, d'autres qui depuis long-temps font les plus grands efforts pour rétablir une réputation qu'elles auroient conservée sans la concurrence frauduleuse d'agens trop foibles qu'elles ont admis imprudemment, sont des preuves sensibles de la solidité de mes principes, malgré le préservatif prétendu des inspections.

La suite à un ordinaire prochain.

EXTRAITS *des papiers Anglois des* 15, 16 & 19 *Février* 1765.

On se dispose à présenter à la chambre des Communes le rapport des Commissaires nommés pour examiner les mémoires donnés sur la découverte de la longitude: c'est le résultat de leurs assemblées tenues à cet effet le 19 Janvier dernier, & le 9 du présent.

On a augmenté de 5000 ℔ sterling la récompense promise par le Parlement à ceux qui découvriront la longitude en mer.

La *Britannia*, Capitaine *Richard Gilbée*, partie de Dunkerque pour Londres, a coulé bas le 14 du présent, en voulant entrer dans Margate, on a sauvé une partie de la cargaison, & on a relevé le bâtiment pour empêcher qu'il ne se brisât.

On écrit de Lisbonne que le 15 Janvier dernier, une Frégate de guerre avoit appareillé de ce Port pour les Açores avec des Ingénieurs à bord, lesquels doivent lever des plans particuliers des côtes maritimes de ces Isles, des canaux & passages qui y sont, dans lesquels on a découvert depuis peu, par exemple, à St. Georges & à Terceres, des écueils qu'on avoit ignorés jusqu'à présent.

Une autre lettre de Lisbonne fait mention de la cargaison du Navire la *Reine des Anges*, parti du Havre pour Cadix. Ce Bâtiment estimé 1, 200, 000 ℔, s'est perdu à 10 lieues de ce Port; on a sauvé de son chargement environ 100 ballots grands & petits.

Il y a un Bâtiment Espagnol, Me. *Simon Ygareda*, parti d'Ostende pour Bilbao, qui a péri près de Cherbourg.

On écrit du Cap Fear, dans la Caroline septentrionale, que la violence des vents d'Est qui ont regné en Décembre dernier, y ont jetté à la côte 7 baleines de l'espèce nommée *Grampus*; on en a mesuré une qui avoit 137 pieds de long.

De Bristol le 16 Février. Un Particulier arrivé depuis peu de Virginie dans cette Ville, assure que les Habitans de cette Colonie y sont si mécontens des impositions dont on les a chargés nouvellement, & si allarmés des autres dont on les menace, qu'ils ont concerté entr'eux des moyens pour éviter autant qu'ils pourront l'importation des marchandises fabriquées en Angleterre; le temps instruira s'ils réussiront dans ce projet, mais la conséquence ne manquera pas de se faire bientôt sentir à plusieurs des Fabriquans les plus considérables de la grande Bretagne.

On dit qu'on va lever à Londres en annuités ou en forme de loterie, 1, 000, 400 ℔ sterling, & qu'il y aura deux loteries de 700, 000 ℔ sterling. Chaque loterie sera composée de 35000 billets de 10 ℔ sterling. On en tirera une en Mai & l'autre en Novembre: le tout sera composé d'annuités à 3 pour cent, lesquels seront rachetables par le Parlement.

On apprend avec plaisir que la mala-

die qui avoit depuis peu fait ravage parmi les bêtes à cornes dans le West-Morland, eſt actuellement ceſſée. Malgré les allarmes qu'elle a d'abord cauſées, on ſait poſitivement aujourd'hui que ce n'étoit pas une maladie épidémique.

On vient d'établir à Londres une manufacture de manchons de plumes pour femmes, on dit qu'ils ne ſeront pas inférieurs pour la bonté ni pour la beauté des couleurs, à ceux qu'on tire de France.

On dit que la méthode inventée depuis peu pour adoucir l'eau de la mer par le moyen de la diſtilation, va avoir lieu dans la marine royale, qu'en conſéquence les Tonneliers embarqués dans chaque Vaiſſeaux de guerre, auront tout ce qu'il faut pour cet effet.

Prix des grains à Londres.

Le froment, 40 à 42 ß *ſterl. le quarter*, le malt ou dreche, 22 à 26 ß; — le riz; 20 à 24 ß; — l'orge, 18 à 20 ß; — l'avoine, 12 à 16 ß ſterl. le *quarter*. On en a acheté plus de 400 quarters pour exporter, afin de compléter quelques cargaiſons, le reſte a été pour la conſommation du Pays.

De Marseille *le* 16 *Février* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Alun de Rome, 34 ℔ le *cent*; — amandes, 30 ℔; — campêche, 15 ℔ 10 ß; — coton en laine de Smyrne, 101 à 105 ℔; huile fine de Provence, 31 à 37 ℔; — huile fine de fabrique, 38 à 42 ℔; — de riviere fine, 43 à 46 ℔; — demi-fine, 41 à à 44 ℔; — laines d'Eſpagne, 41 à 76 ℔; laines du Levant, 27 à 42 ℔; — laines de Barbarie, 17 à 27 ℔; — riz du Levant, 15 à 16 ℔; — riz de Piémont, 13 ℔ 10 ß; ſafranum premiere fleur, 70 ℔ le *cent*.

Indigo de Guatimala, 5 ℔ 10 ß à 9 ℔ 10 ß la ℔; — manne en larmes, 40 ß; ſoies d'Eſpagne, 16 à 17 ℔ 10 ß; — ſoies du Levant, 10 à 16 ℔ la ℔.

Il a été importé dans cette Ville le 28 Janvier, juſques & compris le 13 Février, ſavoir:

☞ De Saffy, par le Vaiſſeau du Capitaine *Hammer*, 140 tonneaux d'huile; — 150 balles de laine ſurge; — 73 ſurons de gomme arabique & un barril de piment.

☞ D'Amsterdam, par le Vaiſſeau du Capitaine *Luyties*, 3546 barres de fer; 12 barrils d'indigo; — 1 balle de canelle; 6 tonneaux de colle; — 12 barriques de drogueries; — 1 barrique de girofle; — 1 barrique de noix muſcades; — 264 ſacs de pois; — 104 barrils de bray; — 69 ſacs de gruau; — 3 barriques de céruſe; — 82 caiſſes de fromages; — 16 caiſſes d'huile de vitriol; — 4 tonneaux de garance; 1 tonneau de bois moulu; — 6 tonneaux de ſandal; — 39 piéces de bois jaune.

☞ De Tripoly, par la Pinque du Capitaines *Bories*, 1782 quintaux de cendre; 10 barriques de ſéné; — 2 caiſſes de folliculle de ſéné; — 1 balle de grabeau de ſéné.

☞ Du Cap, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Pinatel*, *Jauffret*, *Michel*, *Abeille* & *Cochon*, 1265 barriques de ſucre terré; 15 barriques de ſucre brut; — 1733 ſacs de caffé; — 9946 cuirs en poil; — 10; 015 cuirs tannés; — 93 barriques d'indigo; 41 balles de coton; — 980 quintaux de bois de Campêche; — 357 piéces de bois de Gayac; — 39 piéces de bois jaune; 31 barrils de cacao.

☞ De Salé, par le Vaiſſeau du Capitaine *Boyclauſen*, 707 balles de laine ſurge; — 2 barriques de gomme ſandaraque; 63 ſurons de cire.

☞ De Seid & de Chipre, par les Bâtimens des Capitaines *Jaſſen*, *Petit* & *Billon*, 2 balles de coton en laine; — 14 balles de coton fin filé de Baza; — 4 balles de coton fin filé de Jéruſalem; — 23 balles de coton filé; — 40 balles d'ajamis écrus; 40 balles de toiles larges écrues; — 8 balles d'antioche bleues; — 3 balles d'antioches blanches; — 3 ballots de toileries; — 60 ſacs de galles; — 4 caiſſes de rhubarbe; — 1 caiſſe de *kermaſſont*; — 1 balle d'éponges; — 10 balles de ſoie barantine; — 5 balles de ſoie chipriotte; — 2 balles de ſoie tripolines; — 18 *couffes* de riz; — 13 *couffes* de ſebeſtes; — 8 caiſſes de glu; — 14 balles de laine de mouton; — 3 caiſſes d'opoponax; — 1 caiſſe de ſatins; — 13 balles de fourrures de ſoie; — 5 caiſſes de gomme adragante; 3 balles de cire jaune; — 19 balles de bours *magnaiſe*

☞ D'Enos, par les Bâtimens des Capitaines *Villeneuve* & *Trullet*, 463 balles

de laine; — 972 cuirs de buffles; — 29 ſacs de cire jaune; — 7 balles de peaux de liévres.

DE BORDEAUX, *le 22 Février 1765.*

Il eſt entré dans ce Port les 15, 16, 18 & 21 Février, 7 Navires venant des Colonies, ſavoir: *l'Empereur Romain*, de la Guadaloupe, de 250 tonneaux, Capitaine *Deſſans*, & l'*Aimable Elizabeth*, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Capitaine *Menpetit*, venant de la Guadaloupe, chargés de 381 barriques, 2 tierçons, 19 quarts de ſucre terré; — de 287 barriques, 2 tierçons, 1 quart de ſucre brut; — de 53 barriques, 2 tierçons, 3 quarts de ſucre tête; — de 17 futailles, 9 barriques, 6 tierçons, 43 quarts, 1 barril & 8 ſacs de caffé; — de 137 ſacs de gingembre; de 29 balles & ballots de coton; — de 8 barriques, 2 caiſſes d'écorce de bois de Gayac; — de 12 barrils de confitures; de 2 caiſſes de ſirop; — d'une caiſſe de liqueurs; — de 3 milliers, 3 quarts de merrains à barriques; — d'un tierçon de vieux cuivre & d'un tierçon de vieille fonte.

Le Navire le *Préſident le Berthon*, de 250 tonneaux, Capitaine *Bedart*; — le *Superbe*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Joſeph Mercier*; — le *Neptune*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Chandru*, venant tous trois de St. Domingue; — le *Conquérant*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Lauzun*, venant de St. Ma c, & le St. *Pierre* & le St. *Paul*, de 400 tonneaux, Capitaine *Peix*, venant du Cap, chargés de 313 barriques, 1 tierçon, 33 quarts, 1 barril & 1 ſac de ſucre terré; — de 4 pains de ſucre; — de 712 barriques & demie, 2 tierçons 1 ancre & 8 quarts de ſucre brut; — de 224 boucauds, 48 futailles, 187 barriques, 5 tierçons, 1 ancre, 184 quarts, 3 barrils, & 143 ſacs de caffé; — de 5 boucauds, 14 futailles, 61 barriques & demie, 25 tierçons, 16 ancres, 60 quarts & 5 barrils d'indigo; — de 2 barrils, 1 paquet de caret; — de 2 barriques, 2 quarts de cacao; — de 2 greniers & 180 lb de canefice; — de 15 balles, 4 ballots de coton; — d'un grenier de bois de Gayac; de 33 madriers de bois d'Acajou; — de 1035 côtés de cuirs tannés; — de 189 cuirs en poil; — de 10 ballots de mouton en laine; — de 12 caves de ſirops; d'une caiſſe & 15 barrils de confitures; d'une futaille, 1 tierçon, 1 barril de vieux cuivre; — d'une caiſſe d'herbe des Iſles & d'un ſac de capilaire.

DU HAVRE *le 27 Février 1765.*

Il eſt entré dans ce Port le 24, juſques & compris le 27 Février, le Senau le St. *Charles*, Capitaine *Valentin Cleret*, venant de Malaga, chargé d'une demi-botte, 2 demi-barriques, 34 barrils, 30 quarterolles de vin; — de 173 barrils, 8 *potiches* de raiſins; — de 6 barrils de *lapis*.

Le Navire le *Pelerin*, Capitaine *J. Delaforterie*, le *Limſterlands Wervaeren*, Capitaine *Hermamus Witteveer*, venant d'Alicante; chargés de 877 balles, 2 barriques de pouſſe de ſoude; — de 5 balles, 15 demi-balles d'amandes; — de 4 demi-pipes, 20 barrils de vin.

Le Navire la *Marie-Marguerite*, Capitaine *L. Letanaft*, venant de Liſbonne, chargé de 1308 cuirs en poil; — de 159 barrils d'huile de baleine; — de 419 buches de bois de fernambuck; — de 104 caiſſes de fruits; — de 200 *pagas* de figues; de 3 barrils d'indigo; — d'un barril de vin; d'un barril de rognures de caret.

Le Navire *Leſage*, Capitaine *Jean Lecercle*; — le *Joſeph-Marie*, Capitaine *J. Sauvage*; — *l'Intrépide*, Capitaine *L. Hugon*; — *l'Induſtrie*, Capitaine *T. Lepelletier*; — la *Judith*, Capitaine *Deſtouches de la Frenaye*; — la *Concorde*, Capitaine *Picard*; — le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *Minet*; — le *Neptune* Capitaine *Again*, & le *Juſte*, Capitaine *François Mengnonet*, venant tous de Marſeille, chargés de 592 caiſſes, 10943 demi-caiſſes, 927 tierces de caiſſes & 100 tambours de ſavon; — de 43 barriques, 51 caiſſes, 3 barrils de ſouffre; de 29 caiſſes de ſuc de réglisſe; — de 19 balles, 4 barriques, 1 caiſſe & 2 barrils d'amandes; — de 4 barriques & 1 balle de verdet; — de 13 barriques, 247 piéces, 23 demi-piéces, 1 caiſſe & 3 barrils 7 caves d'huile; — de 120 balles, 54 ſacs de ſumac; — de 10 ſacs de galle; — de 126 balles de laine; — de 211 balles & ballots de coton; — de 52 balles, 1 ballot de coton filé; — de 50 barriques, 3 tierçons, 6 barrils, 23 caiſſes, 7 caves, 6 paniers & 1 dame jeane de vin; — d'une caiſſe d'eſprit de vin; — de 2 barrils, 160 ſacs d'alun; — de 2 barrils & 1 *caſſis* de ſel am-

moniae ; — de 2 balles de graine jaune ; de 324 caiſſes de fruits verds & ſecs ; — de 9 balles de merluches ; — d'une caiſſe de viande de pâte ; — d'un barril de vitriol ; — de 28 barriques, balles & caiſſes, & d'un barril de drogueries ; — de 24 balles de racine de garance ; — de 8 barriques de tartre & 3 barriques de crême de tartre ; de 4 barrils de corinthe ; — de 2 barrils de raiſins ; — d'une caiſſe de raiſins ſecs ; — de 5 caiſſes de proviſions ; — de 20 caiſſons & 13 barrils d'olives ; — de 25 caiſſes d'oignons de tubéreuſe ; — de 31 caiſſes de pierres à faulx ; — d'un grenier de bois violet ; — d'un caiſſon de ſirop ; — de 22 balles, 2 barriques, 32 *couffes* de pierre ponce ; — de 2 balles de graine d'Avignon ; — de 24 caiſſes de citrons ; de 20 caiſſes d'oranges ; — de 13 *couffes* & 1 ballot de riz ; — d'une barrique de gomme ; — de 6 caiſſes de manne ; — de 23 blocs de marbre ; — de 2 balles de graine de luzerne ; — de 2 caiſſes de parfumerie ; — d'une barrique & 3 caiſſes de fleur de ſouffre ; — de 2 barriques de nacre de perle ; — de 50 balles de barrille ; — de 2 barrils d'orpiment ; — de 3 caiſſes d'écorce de citron ; — de 6 barrils de cacao ; — de 5 balles de livres ; — de 6 balles de roſeaux & de 5 futailles & 1 caiſſe de ferailles.

Le Navire la *Marie-Anne*, Capitaine *Olivier Potin*, venant de Cette, chargé de 163 pipes, 138 demi-muids, 14 tierceroles, 10 ſizains & 1 caiſſe de vin.

Le Navire le *Jeune Théodore*, Capitaine *Vroeſom*, venant du Port Maurice, chargé de 184 piéces, 56 demi-piéces & 12 quarts d'huile.

Il y a 5 autres Navires d'entrés dans ledit Port, entr'autre le Navire le *Marquis de la Pailletrie*, Capitaine *Hamel*, venant du Cap François, dont on n'a point encore les chargemens.

NAVIRE *en armement.*

☞ Le Navire la PAIX, de 300 tonneaux, armé de 10 canons & autres menues armes à proportion, 26 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine HEUZÉ, eſt actuellement en charge au Port du Havre pour aller en droiture à la Martinique, & partira le 15 Mars 1765. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront, à Paris à MM. *Papeliers & Eberts*, Banquiers, place des Victoires ; — à Rouen, à MM. V^e. *Levieux & fils* ; — au Havre, à MM. veuve *Chriſtinat & Turpin*.

DE HONFLEUR, *le 26 Février 1765.*

Depuis le 12 Février il eſt entré dans ce Port le Senau l'*Appollon*, venant de Liſbonne, en relâche pour Rouen.

La *Félicité*, Capitaine *Thouret*, venant de Caen pour armer dans ce Port.

Le Sloup Anglois la *Vraie Amitié*, chargé de bœuf, de beurre & d'autres marchandiſes.

Le Navire la *Marie-Roſe*, Capitaine *Vaunier*, venant de la traite des Noirs & du petit cul-de-ſac de la Guadaloupe, chargé de 187 barriques, 6 tierçons, 4 quarts de ſucre terré & commun ; — de 53 barriques, 2 tierçons de ſucre brut ; — de 8 quarts 15 ſacs de caffé ; — de 17 balles & 1 ballot de coton, le tout avec acquit de Guinée ; — en outre 167 barriques, 10 tierçons & 6 quarts de ſucre terré, commun & tête ; — 19 quarts, 61 ſacs de caffé ; — 14 balles & 4 ballots de coton ; 210 caiſſes de ſavon, Armateur M. *Premord*.

Depuis le même-temps il eſt ſorti de ce Port le Brigantin les *Marguerites*, Capitaine *Bourgeois*, allant à Liſbonne, chargé de grains.

Les Navires le St. *Charles*, Capitaine *Coulon* ; — Le *Succès*, Capitaine *Lettorcy* ; la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Bunel* ; — la Ste. *Aglaé*, Capitaine *Triquilly* ; — l'*Avanturier*, Capitaine *Marais* ; — le *Neptune*, Capitaine l'*Ecachey*, allant tous au grand banc de Terre-Neuve, pour y faire la pêche de la morue, & paſſeront par la Rochelle pour y prendre leur ſel.

Le Navire le *Vainqueur*, Capitaine *Voiſard*, eſt auſſi ſorti de ce Port pour ſe rendre à Dieppe, chargé de ſel, de cidre & de plâtre.

AVIS.

☞ Les Seigneurs propriétaires de Terres en Seigneuries, en fiefs ou en roture, qui deſireroient ſe procurer un bon Archiviſte ou Commiſſaire à terrier conſommé dans cette partie, pourront s'adreſſer à M. DULION DE BOISSY, Notaire rue Coquilliere, & au *Bureau général d'indication*, rue St. Honoré.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1765.	*Du Vendredi 1er.*	*Du Samedi 2.*
Actions des Indes.	an.	900
	1e. ap.	
	2e. ap.	1390
Emprunts de la Compagnie.		437
Promeſſes de la Compagnie.		10 1/2 2m.
Actions des Fermes.	995	997 1/2
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.	5e. t. 11	8e. 9e. t. 11.
Duplicata de la troiſiéme.	92	
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		
Annuités.	435	435
Coupons d'Annuités.	87	87
Emprunt de 50 millions.	10	10
Colonies, 1759.	1758. Sept. 1 p % perte.	
Récépiſſé des Monnoies.		au pair. Prov.
Époques.		
Canada	32	32. 10m. 32 1/2
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p %		
A 3 p % ſur les Cuirs.	49	51. Rcé.
A 3 p % ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p %.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 1/4 au 1/2	56 1/4
Londres.	30 7/8 1/4	30 13/16
Hambourg.	179 1/4	179 1/4
Madrid.	15 5	15 5
Cadix.	15 4	15 4
Livourne.	96 1/4	96 1/4
Lyon, *Rois.*	1/8 Bce.	1/8 Bce.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au* Commerce. *L'abonnement eſt de* 24 ℔ *par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 3 *ſols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 27 Août.

AGRICULTURE.

DE ROUEN, *le* 14 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

LE ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Rouen*, 17 ℔ 16 ß 1 ₰; au *Pont de Larche*, 16 ℔ 8 ß; au *Ponteau de mer*, 16 ℔ 15 ß 1 ₰; au *Pont-l'Evêque*, 14 ℔ 19 ß 7 ₰; à *Candebec*, 15 ℔ 13 ß 1 ₰; au *Havre*, 17 ℔; à *Dieppe*, 15 ℔ 14 ß 6 ₰; à *Eu*, 17 ℔ 10 ₰; à *Neufchatel*, 15 ℔ 8 ß 7 ₰; à *Lions*, 16 ℔ 8 ß 9 ß; à *Giſors*, 16 ℔ 5 ß 4 ₰; à *Magny*, 16 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Andely*, 15 ℔ 5 ß 6 ₰; à *Evreux*, 16 ℔ 19 ß 9 ₰.

DE PERPIGNAN, *le 7 Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Perpignan*, 23 ℔ 14 ß 1 ₰; à *Prades*, 23 ℔ 19 ß 3 ₰; à *Montlouis*, 20 ℔ 18 ß 8 ₰; à *Foix*, 23 ℔ 1 ß 6 ₰; à *Pamiers*, 18 ℔ 16 ß 3 ₰.

DE LIMOGES, *le* 18 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Limoges*, 16 ℔ 10 ß; à *Angoulême*, 19 ℔ 12 ß 3 ₰; à *Tulle*, 15 ℔ 17 ß; à *Brive*, 18 ℔ 10 ß 6 ₰.

DE CAEN, *le* 19 *Août* 1765.

Prix du Froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Caen*, 14 ℔ 8 ß; à *Bayeux*, 12 ℔ 6 ß 2 ₰; à *St. Lo*, 15 ℔ 10 ß 2 ₰; à *Carentan*, 11 ℔ 5 ß; à *Valognes*, 14 ℔ 9 ß 4 ₰; à *Coutances*, 15 ℔ 3 ß 4 ₰; à *Avranches*, 13 ℔ 12 ß 9 ₰; à *Vire*, 14 ℔ 14 ß; à *Mortain*, 13 ℔ 4 ß.

DE METZ, *le* 14 *Août* 1765.

Prix du Froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Metz*, 17 ℔ 16 ß 3 ₰; à *Toul*, 10 ℔ 14 ß 5 ₰; à *Verdun*, 10 ℔ 16 ß; à *Sedan*, 14 ℔ 14 ß; à *Montmédy*, 12 ℔ 10 ß; à *Longwy*, 12 ℔ 13 ß 1 ₰; à *Thionville*, 13 ℔ 9 ß 1 ₰; à *Sar-Louis*, 13 ℔ 10 ß; à *Vic*, 9 ℔ 19 ß 6 ₰; à *Sarbourg*, 12 ℔; à *Phalsbourg*, 10 ℔ 13 ß 4 ₰.

DE CHAALON-SUR-MARNE, *le* 15 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Chaalon*, 12 ℔ 14 ß 3 ₰; à *Vitry*, 10 ℔

10 ß ; à *St. Dizier*, 9 ℔ 17 ß 9 ₰ ; à *Joinville*, 11 ℔ 18 ß 6 ₰ ; à *Chaumont*, 11 ℔ 5 ß, à *Vaucouleurs*, 10 ℔ 10 ß ; à *Langres* 11 ℔ 4ß 8 ₰ ; à *Bar-ſur-Aube*, 11 ℔ 10 ß ; à *Troyes*, 11℔ 14 ß ; à *Sezanne* ; 11 ℔ 17 ß, à *Epernay*, 12 ℔ 7 ß 6 ₰ ; à *Reims*, 15 ℔ 8 ß ; à *Rethel*, 14 ℔ 8 ß 6 ₰ ; à *Mezieres*, 13 ℔ 16 ß 4 ₰ ; à *Ste. Menehoult*, 10 ℔.

DE MONTAUBAN, le 14 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Montauban*, 19 ℔ 7 ß 5 ₰ ; à *Moiſſac*, 21 ℔ 17 ß 6 ₰ ; à *Cauſſade*, 22 ℔ 10 ß ; à *Cahors*, 22 ℔ 9 ß 3 ₰ ; à *Gourdon*, 22 ℔ 9 ß 3 ₰ ; à *Lauzerte*, 19 ℔ 16 ß ; à *Figeac*, 18 ℔ 12 ß 5 ₰ ; à *Villefranche*, 19 ℔ 1 ß 6 ₰ ; à *St. Antonin*, 19 ℔ 9 ₰ ; à *Rodez*, 22 ℔ 10 ß, à *Mur-de-bare*, 15 ℔ 6 ß 10 ₰ ; à *Milhau*, 21 ℔ 5 ß ; à *St. Affrique*, 22 ℔ 15 ß 7 ₰.

DE HONFLEUR, *le* 18 *Août* 1765.

Les pluies continuelles qui ſont tombées lorſqu'on était prêt à couper les bleds, nous ont fait appréhender que cette denrée ne s'en reſſentît ; mais le beau tems qui a ſuccédé pendant la moiſſon qui eſt très-avancée, nous donne l'eſpérance d'une bonne récolte.

COMMERCE.

EXTRAIT *d'une Lettre d'un Officier de la Marine à ſon frere à Londres, &c. datée de la Nouvelle Orléans ſur la Riviere de Miſſiſipi dans le Golfe de Mexique, le* 14 *Mars* 1765.

Depuis que j'ai eu le plaiſir de voir notre frere à la Jamaïque, je n'ai retourné à cette Iſle qu'une ſeule fois pendant la ſaiſon des ouragans, & nous n'y avons fait qu'un très-petit ſéjour. Nous quittâmes la Jamaïque le 29 Septembre 1764 ; depuis tout ce tems-là, nous avons toujours été dans la Floride Occidentale, nous occupant à faire des découvertes ſur les côtes & dans les ports de cette Province, où nous avons trouvé que le ſol étoit très-maigre, ſabloneux & ſtérile. C'eſt un pays déſert, & ſurtout la partie qui nous a été cédée, ſçavoir Penſacola, Mobile & l'Iſle Dauphine, &c.

Nous nous trouvons à préſent dans un endroit qu'on dit être un des plus beaux lieux de l'Univers ; mais de dire en quoi l'on fait conſiſter les précieuſes productions de ce bon pays, cela me ſerait impoſſible ; c'eſt encore un myſtere pour moi. Depuis que nous avons quitté la Jamaïque, nos gens n'ont pas goûté un ſeul morceau de viande fraiche, ce qui eſt cauſe qu'ils ont tous le ſcorbut.

Nous avons à bord un Officier du 34^e. Régiment, & 300 hommes avec leſquels nous allons à un lieu appellé *Pointe-d'Iberville*, où l'on élevera un Fort derriere les anciens établiſſemens français pour s'aſſurer une paix ſolide & durable avec les Sauvages ; cetendroit eſt à 80 lieues environ en remontant la riviere : Nous y reſterons juſqu'à ce que nous ſoyons relevés, ou que le Fort ſoit achevé.

Comme nous ſommes les premiers qui ayons paru dans cette partie du monde avec un vaiſſeau de guerre anglais, notre arrivée y a fait une grande ſenſation.

DE CADIX, *le* 2 *Août* 1765.

Extrait d'une Lettre.

Le Vaiſſeau de guerre *l'Utile*, commandé par *M. Duchaffaut*, & la Frégate *la Licorne*, qui furent reconnaître Mogador, entrerent Dimanche dernier dans notre Baye. Suivant ce que rapporte les gens des canots du Vaiſſeau l'Utile qui ſe ſont approchés à la portée du piſtolet de Mogador ; ce Port n'avait que deux petits Forts pour ſa défenſe. Il y avait cependant beaucoup de canons à terre, mais tous ſans affuts.

On a ſçu hier par un exprès du Camp de S. Roch, qu'il étoit arrivé à Gibraltar deux frégates de guerre hollandaiſes, convoyant deux vaiſſeaux marchands de la même na-

tion chargés de munitions pour le Roi de Maroc; que ces deux frégates avaient ordre de défendre ces deux vaiſſeaux. Sur cette nouvelle, M. Duchaffaut a mis à la voile ce matin, sûrement dans le deſſein de combattre ces frégates, ſi elles ne cedent pas les vaiſſeaux qu'elles eſcortent. Cet Officier a donné ordre aux frégates *la Playade* & *la Licorne*, de ſortir tout de ſuite pour aller le joindre; l'une ſe diſpoſe à partir ce ſoir, & l'autre demain.

DE BAYONNE, *le* 18 *Août* 1765.

Il a été exporté de cette Ville, le 6, juſques & compris le 10 Août, pour Hambourg, 25 caiſſes de ſucre; — 120 bariques, 28 quarts de café; — 16 tonneaux de vin; — 183 balles de peaux d'agneaux; — & pour differens Ports d'Eſpagne, 30 milliers de réſine; — 30 demi-barils de goudron; — 3 pacquets de merceries; — 3900 conques de bled d'inde.

DE CETTE, *le* 15 *Août* 1765.

Il a été importé de différens Ports d'Eſpagne dans cette Ville, depuis le 5, juſques & compris le 10 Août, 15, 663 *liv.* d'anchois; — 1800 *liv.* de bouchons de liege; — & 11 vieux muids vuides.

Il a été exporté de ce même lieu pendant le même intervalle, 17 muids de vin pour Monaco & pour Nice; — 1833 verges d'eau-de-vie, & 1980 *liv.* de verdet pour Roterdam, — 40, 000 *liv.* d'haricots pour l'Eſpagne.

DE LA ROCHELLE, *le* 19 *Août* 1765.

Le Navire *la Marie Théreſe*, Capitaine *le Dos*, partit hier pour Saint Domingue & la Louiſiane; — *le Pelletier*, Capitaine *Durand*, compte mettre à la voile demain pour les mêmes Colonies.

L'on comptait faire cette année une grande quantité de ſel, mais les pluies ont fait tant de tort à nos marais ſalans que nous perdons l'eſpérance d'en recueillir davantage, & comme il n'en reſte pas beaucoup de l'année derniere, cela a fait augmenter cette denrée, qui vaut actuellement à Seudres 750 ℔; — le ſel blanc de Chaudiere, & celui de l'Iſle de Ré, 800 ℔ les 28 *muids*.

L'eau-de-vie de cette Ville eſt à 100 ℔; — celle de l'Iſle de Ré à 108 ℔ *les* 27 *veltes*.

Les ſucres bruts, 26 & 34 ℔ *le cent*; — il n'y a ici de ſucres blancs que dans les baſſes qualités, & qui ne ſont point demandés par l'Etranger. Le café de Saint-Domingue ſe vend 11 ß 6 d. à 13 ß 6 d.; — le café de la Guadaloupe 14 à 15 ß *la livre*; — le coton de Saint-Domingue, 150 à 160 ℔; — le ſucre en pain, 80 ℔; — le ſyrop mélaſſe, 12 à 13 ℔ *le cent*; — les piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d. *la piece*.

AVIS.

DE DUNKERQUE.

On fait ſavoir aux Négocians, Marchands & autres, que Mardi 17 Septembre 1765, deux heures de relevée, il ſera procédé par le Franc-vendeur, dans les Magaſins du ſieur *Pierre-François Chamonin*, à la vente & adjudication, & aux conditions qui ſeront lors dites par parties, à la commodité du public, d'une très-belle partie de peaux d'Elite, d'Ecureuils, de Siberie, dite petit-gris, tirant au brun, & d'une partie de peaux de Tigres, ſavoir:

10000 *peaux de petits-gris avec queues.*
10000 *idem . ſans queues.*
20 *peliſſes idem, apprêtées pour doublures,*
20 *peaux de Tigres.*
} *de Siberie.*

Avant la vente, ceux qui voudront voir & acheter deſdites marchandiſes, pourront s'adreſſer audit ſieur *Chamonin*, Négociant rue de l'Egliſe, à Dunkerque.

Il ſe trouve auſſi à vendre chez ledit Sieur.

2 *demi-bottes de vin de Tinto.*

1 *partie de vin gris.*
1 *dito de vin roſé.*
} *de Bordeaux.*

38 *pieces d'eau-de-vie de* Cette.

DE HONFLEUR, *le* 18 *Août* 1765.

Depuis les premiers jours de ce mois